

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 22 mars 2017
No d'affaire: 2017.RRGR.6

Centre de police de Berne, Köniz Juch Crédit d'engagement pour l'organisation d'un concours d'architecture

1 Objet

Le crédit demandé de 1,8 million de francs doit permettre d'organiser un concours d'architecture pour le nouveau centre de police qui doit être réalisé à Köniz Juch (Niederwangen). La demande de crédit inclut également des coûts de 200 000 francs pour une enquête que la Direction de la police et des affaires militaires (POM) fait mener et qui vise à préciser les exigences des utilisateurs.

Parallèlement au présent arrêté, le contrat de superficie avec la propriétaire de la parcelle à bâtir, la Coopérative Migros Aare, fera l'objet d'un arrêté distinct qui sera soumis séparément au Grand Conseil.

2 Bases légales

- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC ; RSB 552.1), article 3, alinéa 1
- Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CCS ; RS 201), article 745 ss
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (Loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (OO POM ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss
- Arrêté du Conseil-exécutif n° 1885 du 25 octobre 2006 : principes stratégiques de gestion immobilière du canton



3 Coûts, dépenses nouvelles

Niveau des prix d'avril 2016, indice des prix de la construction dans l'Espace Mittelland, 124,1 points

Coûts totaux de l'organisation d'un concours d'architecture	CHF	1 600 000.–
---	-----	-------------

Comprenant :

– Travaux préparatoires	CHF	550 000.–
– Organisation du concours	CHF	500 000.–
– Total des prix du concours	CHF	550 000.–
	CHF	1 600 000.–

Dépenses de la Police cantonale bernoise (POCA) pour une enquête visant à préciser les exigences de l'utilisateur	CHF	200 000.–
---	-----	-----------

Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	1 800 000.–
--	------------	--------------------

Crédit à approuver	CHF	1 800 000.–
---------------------------	------------	--------------------

Il s'agit en l'occurrence de dépenses nouvelles uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

L'arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4 Nature du crédit / Compte / Exercice

Les dépenses sont inscrites dans les budgets 2017 et le plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie ainsi que de la Direction de la police et des affaires militaires (seulement au budget 2017). Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera en principe relayé par les paiements suivants :

Groupe de produits : Gestion des biens immobiliers (09.15.9100)

Police (06.02.9100)

Objet : Commune : 355, immeuble : 850

Compte	Désignation	Exercice	Montant
4980 504000	Office des immeubles et des constructions	2017	CHF 600 000.–
		2018	CHF 1 000 000.–
2000 318110	Police cantonale	2017	CHF 200 000.–

Berne, le 22 mars 2017

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Reinhard*
le secrétaire général: *Trees*

